

2026/0027

DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE

COMMUNE DE AVESNELLES

Envoyé en préfecture le 31/03/2026

Reçu en préfecture le 31/03/2026

Publié le **31 MARS 2026**

ID : 059-215900358-20260331-20260330_D0027-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mars, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 16 - Votants : 19

Etaient présents : M.BADIDI.SEGUIN.JOSSET.TENDERO.PETIT.MANGHOLZ.CHRETIEN.
WERY.QUETIER.

Mmes MERCIER.PREVOST.WAUCHER.CHATELAIN.DUQUESNE.RAMELOT.BAROCHE.

Absents ayant donné procuration : Mme CAFFIAU à Mme PREVOST.

Mme DELBRUYERE à M. BADIDI.

M. BERTEAUX à Mme BAROCHE.

Secrétaire de séance : M. WERY.

Objet : désignation du délégué communal au syndicat d'électricité de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe.

Monsieur le Maire signale que suite au renouvellement des conseillers municipaux, il y a lieu de procéder à la nomination d'un délégué pour siéger au sein du collège électoral du syndical.

L'élection doit se faire au scrutin secret uninominal à la majorité absolue.

Monsieur le Maire propose à l'ensemble des membres du conseil municipal de procéder au scrutin public selon l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

Est candidat, Monsieur Antoine BADIDI.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Monsieur Antoine BADIDI est désigné délégué au collège électoral du SEAA.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

AVESNELLES, le **30 MARS 2026**
Le Maire,

